

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 septembre 2009

L'an deux mille neuf et le vingt et un septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUDET, Maire.

Etaient présents : M. TESTARD Matthieu, Mme AMALRIC Valérie, M. BRUJAS Sébastien, M. AMALRIC Roland, M. EKEL Benoît, M. GRAVEZAT Laurent, Mme FLOQUET Nicole, Mme GENEVET Emmanuelle, Mme FRANCOIS Christel et M. MAURIN Patrick.

Monsieur Mathieu TESTARD est nommé secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

#### Ordre du jour :

- Communauté des Communes du Mont Bouquet – modification des statuts
- Conseil Général – convention traversée de village – entrée Nord
- Conseil Général – contrat territorial
- Travaux en cours
- Acquisition terrain Lireux
- Décision modificative
- Questions diverses

### COMMUNAUTE DES COMMUNES DU MONT BOUQUET – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des statuts de la Communauté des Communes du Mont Bouquet qui permettrait à celle-ci la prise de compétence pour les études préalables en matière d'énergies renouvelables.

Dans ce secteur, un projet communautaire paraît plus cohérent que porté par une seule commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification des statuts de la CCMB.

#### Délibération :

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté, dans sa réunion du 17 juillet 2009, a décidé à l'unanimité :*

*- de modifier les statuts afin de rajouter au chapitre des compétences obligatoires, au paragraphe « aménagement de l'espace » la compétence suivante : **Etudes préalables en matière d'énergies renouvelables.***

*- de modifier les statuts de la Communauté de Communes ainsi qu'il suit :*

#### « B.1) Compétences obligatoires

##### B.1.1) L'aménagement de l'espace:

*En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; Système d'Information Géographique; zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, études préalables en matière d'énergies renouvelables. »*

*Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification des statuts.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Mont Bouquet.*

## **CONSEIL GENERAL – CONVENTION TRAVERSEE DE VILLAGE – ENTREE NORD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux d'aménagement effectués à l'entrée nord du village.

Afin de bénéficier d'une aide financière de 3 000 €, Monsieur le Maire indique qu'il convient que la commune signe une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département.

Après analyse du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que le cahier des charges.

### **Délibération :**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision prise par le Conseil Général d'apporter à la commune une aide financière de 3 000 € HT pour participer au financement des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 7.*

*La réalisation des travaux de chaussée relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. Un cahier des charges est annexé à la convention fixant les modalités d'exécution de cette mission.*

*Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix pour :*

- *approuve le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage présenté par le Conseil Général auquel est annexé le cahier des charges,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune de BROUZET LES ALES et le Département du GARD, ainsi que le cahier des charges.*

## **CONSEIL GENERAL – CONTRAT TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différents projets communaux (restauration du Temple, réfection de la voirie) ainsi que les divers dossiers de subventions déposés auprès du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) pour participer à leur financement.

Monsieur le Maire indique que le Département propose d'attribuer à la commune, pour les exercices 2009 – 2010 – 2011, les sommes de 15 000 € pour la voirie et 30 000 € pour le Temple.

Afin de concrétiser son accord, la commune doit signer le Contrat Territorial présenté par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les propositions d'aides exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial.

### **Délibération :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets communaux ainsi que les demandes de subventions déposées au Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) afin d'établir le plan de financement.*

*Le Département propose à la commune d'accorder :*

- *15 000 € au titre de la réfection de la voirie communale,*
- *30 000 € au titre de la restauration des façades du Temple et du clocheton.*

*Monsieur le Maire indique que l'acceptation de la commune devra se manifester par la signature du contrat territorial, exercices 2009, 2010 et 2011.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR :*

- *accepte les propositions d'aides du Conseil Général au titre du FDE,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le contrat territorial et toutes pièces s'y référant.*

## **TRAVAUX EN COURS**

### **★) Appel d'offres – Marché de travaux pour la restauration des façades du Temple et du clocheton**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des façades du Temple et du clocheton.

Un appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Lot n°1 : maçonnerie pierre – gros œuvre – enduit façades – zinguerie (solution de base : enduit / variante : pierre apparente)

Lot n°2 : équipement et électrification des cloches

Lot n°3 : serrurerie

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure, il indique que 5 offres ont été reçues pour le lot 1, 2 pour le lot 2 et 3 pour le lot 3.

Suite à l'analyse du Maître d'œuvre et en application des critères prévus dans la consultation (50% valeur technique / 50% prix de la prestation), Monsieur le Maire propose de retenir :

- lot n°1 : entreprise BENEZET avec solution variante pour un montant HT de 91 780.00 €,
- lot n°2 : entreprise POITEVIN pour un montant HT de 3 325.00 €, suivant les conseils de Monsieur AMALRIC Roland l'option manuelle est retenue, l'option automatique n'étant pas, selon lui, nécessaire,
- lot n°3 : entreprise BENEZET pour un montant HT de 2 990.00 €.

Soit un coût global de 98 095 € HT pour une estimation de 101 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire quant à l'attribution des lots et l'autorise à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

#### **Délibération :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des façades du Temple et du clocheton, avec comme solution de base un enduit des façades et comme variante de la pierre apparente.*

*Un appel public à la concurrence pour 3 lots a été publié dans le Réveil du Midi du 7 août 2009 selon la procédure adaptée.*

*Lot n°1 : Maçonnerie pierre - Gros oeuvre – enduit de façades – zinguerie*

*Lot n°2 : Equipement et électrification des cloches*

*Lot n°3 : Serrurerie*

*Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure, il indique que 5 offres ont été reçues pour le lot 1, 2 pour le lot 2 et 3 pour le lot 3.*

*Suite à l'analyse du Maître d'œuvre selon les critères d'attribution prévus dans l'appel à candidature – 50% valeur technique de l'offre et 50% prix de la prestation – Monsieur le Maire propose de retenir :*

- *lot n°1 : Entreprise BENEZET avec la solution variante pour un montant HT de 91 780 €,*
- *lot n°2 : Entreprise POITEVIN pour un montant HT de 3325 €,*
- *lot n°3 : Entreprise BENEZET pour un montant HT de 2 990 €*

*Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PAR 11 voix POUR :*

- *accepte les propositions de Monsieur le Maire quant à l'attribution des lots,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.*

### **★) Compte rendu Commission des Travaux**

#### **➤ Voirie**

Après analyse sur site de l'état de la voirie communale, la Commission travaux a décidé de réaliser, pour l'exercice 2009, la réfection des chemins suivants : de l'aven, des Plans, du ravat, de la treille, du bouillidou, du cimetière, pour un montant estimé à 15 200 € HT selon le devis présenté par l'entreprise JOFFRE TP.

D'autres devis vont être demandés pour comparaison. La proposition économiquement la plus avantageuse sera retenue.

#### ➤ **Entrée Sud**

Le mur est terminé, le Syndicat d'Electrification va lancer très prochainement la mise en discrétion des réseaux.

#### ➤ **STEP**

Les demandes de subvention ont été envoyées, les dossiers ont été enregistrés comme complets par le Département et l'Agence de l'Eau.

#### ➤ **Table de pique nique**

Elle a été livrée, montée et sera installée sous peu.

### **ACQUISITION TERRAIN LIREUX**

Monsieur le Maire relate le contrôle effectué sur les installations radio électriques du Mont Bouquet par l'Agence Nationale des fréquences.

A l'occasion des deux dernières inspections, le contrôleur a relevé que le pylône situé sur la parcelle A 310 devait être démonté car laissé à l'abandon, n'étant connecté à aucun émetteur. Deux mises en demeure de démontage ont été adressées au propriétaire Monsieur LIREUX Claude.

Monsieur le Maire indique que suite à la dernière relance, Monsieur LIREUX l'a contacté afin de proposer de céder ce terrain de 2300 m<sup>2</sup> à la commune, pour un prix de 3 300.00 €. (soit 1.57 €/m<sup>2</sup>)

Cette parcelle étant enclavé dans des terrains communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de Monsieur LIREUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil confie à Monsieur le Maire le soin de contacter le requérant afin de négocier le prix proposé et l'autorise à signer tous documents nécessaires pour finaliser la cession.

#### Délibération :

*Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entrevue avec Monsieur LIREUX Claude, propriétaire de la parcelle A310, lieu dit « la Rouvière », à BROUZET LES ALES.*

*Ce terrain est enclavé dans les parcelles communales, à proximité des installations radio électriques sur le sommet du Mont Bouquet.*

*Monsieur LIREUX propose de céder cette propriété pour un prix de 3 300 €, soit 1.57 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal décide :*

- *de confier à Monsieur le Maire le soin de discuter le prix au m<sup>2</sup> avec Monsieur LIREUX,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette cession.*

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique que, suite à l'équipement par la Communauté des Communes d'un nouveau copieur, auprès de la société REX ROTARY à usage de toutes les communes de la Communauté, il conviendrait de déposer une demande de résiliation anticipée auprès de LIXXBAIL, organisme auprès duquel le crédit bail avait été conclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de résilier le crédit bail conclu auprès de LIXX BAIL, de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

De plus, afin d'alimenter le compte 2315 – opération « aménagement entrée nord » - dont le coût a été augmenté suite aux prescriptions de l'Unité Territoriale d'Alès, le Conseil Municipal

décide, après en avoir délibéré, de virer 4 200 € du compte 2151 – opération « voirie » – au compte 2315 – opération « aménagement entrée nord ».

### Délibérations

Monsieur le Maire indique que, suite à l'équipement par la Communauté des Communes d'un nouveau copieur, auprès de la société REX ROTARY à usage de toutes les communes de la Communauté, il conviendrait de déposer une demande de résiliation anticipée auprès de LIXXBAIL, organisme auprès duquel le crédit bail avait été conclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de résilier le crédit bail conclu auprès de LIXX BAIL,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires,
- de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget M14 de l'exercice 2009

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
011	6122			CREDIT BAIL MOBILIER	3 588,00
<b>Total</b>					<b>3 588,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
77	7788			AUTRES PRODUITS EXCEPT.	3 588,00
<b>Total</b>					<b>3 588,00</b>

Afin d'alimenter l'opération « aménagement entrée nord » dont le coût des travaux a été modifié suite aux prescriptions du gestionnaire des routes au Conseil général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2009.

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2315	33		INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4200,00
<b>Total</b>					<b>4200,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2151	10005		RESEAUX DE VOIRIE	-4200,00
<b>Total</b>					<b>-4200,00</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Transports EDGARD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau fonctionnement du réseau des cars du Conseil Général qui permet à tous de se déplacer dans le Département pour un tarif préférentiel (scolaires et particuliers)

Tous les renseignements sont consultables en Mairie.

### ➤ **Transports scolaires**

Lors de la création du Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien (SMTBA) par l'Agglo d'ALES et le Département, notre commune a été classée, de fait et sans concertation, en zone 3 dudit Syndicat.

De ce fait, les cartes de transports scolaires de tous nos enfants sont éditées par Kéolys, gestionnaires du réseau NTECC.

Devant la mise en place d'une cotisation de 20 € à verser pour l'obtention d'une carte, Monsieur le Maire indique avoir envoyé un courrier de protestation au Conseiller Général Jean DENAT, responsable des routes au Département, ainsi qu'au Président du SMTBA, Max

ROUSTAN, relevant l'inéquité de cette mesure, les cartes restant gratuites pour les communes voisines situées hors périmètre du Syndicat.

➤ **Pétition Madame Anny REVERSAT / lettre ouverte Monsieur Alain VERCIER**

★ Concernant les remarques sur la vitesse excessive relevée dans la traversée de l'agglomération, Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur GAROSSINO, Conseiller Général, qui indique que la commune est libre de décider des mesures à prendre pour sécuriser cette traversée.

Un rendez vous va donc être fixé avec Monsieur BOUSQUET, responsable de l'Unité Territoriale d'ALES, gestionnaire des Routes Départementales, en présence de Monsieur GAROSSINO, afin d'étudier toutes les possibilités offertes. Une entrevue, à ce sujet, avait eu lieu en juin 2008 mais avait débouché sur une situation de blocage.

★ Concernant les remarques liées au bruit, Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir aux solutions pouvant être apportées afin de réduire les nuisances sonores.

➤ **Installation commerce non sédentaire**

Monsieur le Maire indique avoir été approché par Monsieur PEPIN afin d'installer sur la commune, le vendredi soir, un commerce ambulant de pizzas à emporter.

Après consultation auprès des commerçants sédentaires et le « Black Pearl » ne proposant plus ce service, le Conseil Municipal accepte cette installation et charge Monsieur le Maire d'en informer le requérant.

➤ **Démonstration TUNING**

Monsieur le Maire a également été saisi de la demande d'un administré qui souhaite organiser une journée TUNING, au Champ de foire, au mois de juin 2010.

Le Conseil donne son accord de principe, il conviendra d'inclure cette manifestation dans le calendrier Printemps / Eté 2010.

➤ **Initiation Judo**

Des moniteurs diplômés en Judo ont rencontré Monsieur le Maire afin d'exposer leur volonté de proposer des cours d'initiation au Judo, pour les 4/8 ans, au Foyer socio culturel.

Le Conseil est favorable à cette nouvelle activité et demande à Monsieur le Maire de contacter les différentes associations afin de dégager un créneau horaire satisfaisant.

En clôture de séance, Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant fait un don à la commune ou au CCAS, à l'occasion de divers mariages.